

EXTRAIT DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 10 février 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.

M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-

BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.

Mme Alfonsa Alfano, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane

WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.

Procuration(s): M. André ERBS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Frédérique

MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY

Excusé(s): Mme ESCHLIMANN Michèle

Absent(s): M. CAHN Mathieu, M. CARBIENER Thierry

Ne prennent pas par au vote :

Rapporteur: M. Denis HOMMEL

CP/2020/013 70000 - Aménagement du territoire

L420_2020_01_24_013 Projet de Plan de Prévention du Risque Inondation de la

Moder - Consultation du Département pour avis.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation de la Moder, sous réserve que soit :

- apprécié l'impact économique de ce PPRi dont les conséquences financières peuvent être importantes pour les particuliers, les Communes et les activités concernées ;
- mis en place un outil de suivi et d'évaluation de ce PPRI pour mesurer son évolution dans le temps, ainsi que son impact réel sur la prévention du risque et le développement des territoires,
- prises en compte les observations faites par les collectivités et partenaires visant à assouplir certaines dispositions du règlement en vue de permettre un développement urbain minimal compatible avec les principes de prévention du risque d'inondation.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés: 43

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa Alfano, M. Marcel Bauer, M. Rémi Bertrand, Mme Françoise Bey, M. Frédéric Bierry, Mme Françoise Buffet, M. Etienne Burger, M. Vincent Debes, Mme Cécile Delattre, Mme Danielle Diligent, Mme Isabelle Dollinger, M. Eric Elkouby, M. André Erbs, Mme Nathalie Ernst, M. Bernard Fischer, Mme Catherine Graefeckert, Mme Catherine Greigert, M. Paul Heintz, M. Jean-Louis Hoerle, Mme Nadine Holderith, M. Denis Hommel, Mme Chantal Jeanpert, Mme Martine Jung, Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer, Mme Suzanne Kempf, Mme Stéphanie Kochert, Mme Yves Le Tallec, Mme Marie-Paule Lehmann, Mme Nathalie Marajo-Guthmuller, M. Nicolas Matt, M. Jean-Philippe Maurer, M. Philippe Meyer, Mme Frédérique Mozziconacci, Mme Laurence Muller-Bronn, M. Serge Oehler, Mme Françoise Pfersdorff, M. Denis Schultz, M. Marc Sene, M. Yves Sublon, Mme Nicole Thomas, M. Etienne Wolf, Mme Christiane Wolfhugel, M. Sébastien Zaegel	43
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s):	/	0

Pour extrait conforme Pour le Président Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques

Jean MUCKENSTURM

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200210-

lmc1135466-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 17/02/20